

" Pas d'impacts majeurs en Sologne "

01/03/2011 05:35



Encore mieux préserver les zones Natura 2000

Vous êtes président du comité de pilotage du site Natura 2000 pour la Sologne. Ces nouvelles directives auront-elles un impact pour le grand public ?

Patrice Martin-Lalande : « Normalement non. Seuls des projets exceptionnels pouvant avoir des conséquences négatives sur la protection du patrimoine naturel pourraient entraîner une étude d'impact. Ce type de mesure n'est pas nouveau.

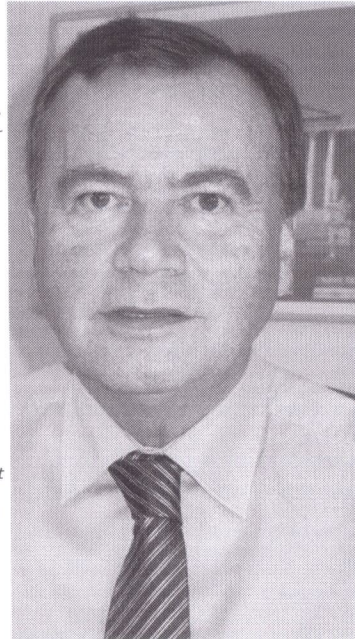
Il a déjà été mis en place lors de la construction de Center Parcs, par exemple. Cette étude d'impact avait d'ailleurs conduit à la modification du projet initial afin de protéger la faune et la flore. »
Vous avez un autre exemple concret ?

« Les Nuits de Sologne, qui réunissent le premier week-end de septembre près de 10.000 personnes, sont aussi soumises à déclaration. C'est ensuite au service de l'État de déterminer s'il existe un risque d'incidence environnemental et éventuellement à y remédier. »
Que se passerait-il en cas d'incidence négative ?

« Il faudra améliorer le projet initial afin de protéger le patrimoine naturel, voire y renoncer. Mais une espèce animale ou une flore protégée susceptible d'être touchée peut être transférée dans un autre secteur préservé de Sologne. »
Comment va s'harmoniser cette liste d'évaluation des risques dans une Sologne qui s'étend sur le Loir-et-Cher, mais aussi sur le Loiret et le Cher ?

« Le 11 avril, un comité de pilotage se réunira pour l'ensemble de site Natura 2000. Là, on aura une vue d'ensemble des futures règles de déclarations qui devront s'appliquer. Règles qui devront être homogènes pour les trois départements. J'en profiterai pour interpeller l'Union européenne et l'État avec une résolution demandant une régulation enfin efficace des cormorans, hérons, cygnes et autres oiseaux qui, pour l'instant prolifèrent et détruisent la filière piscicole solognote. Il faut trouver une régulation compatible avec le maintien de l'activité. »

Propos recueillis
par Michel Martin



Patrice Martin Lalande président du comité de pilotage Natura 2000. - (dr)